



Délais préavis

Par Amelie95

Bonjour,

J'aurais une question sur le délai de préavis à respecter en entreprise (car je souhaiterais le raccourcir au maximum)

Mon contrat de travail prévoit un délai de préavis de deux mois mais ma convention collective indique seulement un mois.

Je suis salariée de Niveau II, Echelon 1. Si je quitte mon emploi, quel préavis dois-je respecter ? Est-ce légal de l'augmenter sur le contrat de travail ?

Merci d'avance pour votre retour.